

**SÉANCE DU 8 JUIN 2020**

**20-06-107**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**  
**Date de convocation : 02 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:**

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**INCORPORATION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT PARC DOUMAYNE**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont  
entièrement renouvelé dès le premier tour des élections mun  
organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_107-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de l'Assemblée Syndicale du Lotissement « Parc Doumayne » en date du 14 octobre 2019,

Considérant que suite à la réalisation du lotissement « Parc Doumayne » par le lotisseur SOVI, les colotis, réunis en Assemblée Syndicale du Lotissement (ASL), ont demandé par courrier en date du 23 novembre 2019 l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement.

Considérant que le lotissement « Parc Doumayne » est situé Route de Saint Emilion et est composé des rues Léo David, Jean Roger et Louise Brioux,

Considérant que l'incorporation concerne les parcelles BS 348, 367, 386 et 390 pour une superficie totale de 5 266 m<sup>2</sup>,

Considérant que ces trois rues sont prêtes à être incorporées dans le domaine public communal et qu'elles sont déjà ouvertes à la circulation publique et seront donc classées ainsi que leurs réseaux situés en sous-sol,

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal et la délibération concernant le classement est dispensée d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Considérant que comme les rues Léo David, Jean Roger et Louise Brioux sont d'ores et déjà ouvertes à la circulation publique, leur usage après incorporation dans le domaine public communal restera identique,

Considérant qu'aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à leur classement et qu'un tel classement ne pouvant être envisagé qu'en cas d'entente amiable et unanime des propriétaires desdits terrains et voies, alors, l'assemblée générale des colotis s'est réunie pour approuver cette incorporation qui interviendra sans contrepartie financière,

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de l'Assemblée Syndicale du Lotissement « Parc Doumayne » en date du 14 octobre 2019,

Considérant que le classement dans le domaine public communal des rues Léo David, Jean Roger et Louise Brioux n'est pas de nature à en modifier leurs conditions de desserte,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_107-DE

- d'approuver l'acquisition gratuite des parcelles BS 348, 367, 386 et 390 correspondant aux rues Léo David, Jean Roger et Louise Brioux pour une contenance totale de 5 266 m<sup>2</sup>
- d'approuver leur incorporation au domaine public communal
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait
- de mettre à la charge de la commune les frais inhérents à cette acquisition

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature of Philippe Buisson)*

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_107-DE

**SÉANCE DU 8 JUIN 2020**

**20-06-108**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**  
**Date de convocation : 02 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:**

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**CESSION DES PARCELLES CE 279 ET 363**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été

entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_108-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la promesse d'achat de Monsieur David Frappier,

Considérant que la Ville de Libourne a vendu en 2016 une échoppe sise 132 rue de Montaudon cadastrée CE 362,

Considérant qu'une erreur du cadastre a conduit à attribuer à tort à la Ville de Libourne la parcelle cadastrée CE 363 alors qu'elle est occupée par le propriétaire de la maison voisine, Monsieur David Frappier (parcelle CE 280),

Considérant que la maison de Monsieur Frappier doit être cédée suite au décès de son épouse et qu'il est nécessaire de régulariser la situation et donc l'appartenance de ladite parcelle CE 363 en rétrocédant à Monsieur Frappier cette parcelle de 23 m<sup>2</sup>,

Considérant que dans le cadre de la cession gratuite dans la limite de 10 % des parcelles touchées par un emplacement réservé dans le cadre d'un permis de construire, la parcelle CE 279 avait été cédée gratuitement par la famille Frappier à la Ville de Libourne en 1988 et que l'emplacement réservé n°52 « Élargissement de la rue de la Somme » n'ayant jamais été mis en œuvre, il apparaît désormais nécessaire de rétrocéder cette parcelle de 1m<sup>2</sup> à Monsieur David Frappier,

Compte tenu des éléments ci-avant développés, la cession se fera à l'euro symbolique non exigé et non payé, les frais étant supportés par l'acquéreur,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la Direction régionale des finances publiques n°2020-33227V0418 en date du 13 mars 2020,

Considérant la nécessité de rétrocéder les parcelles CE 279 et 363 à Monsieur Frappier,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente des parcelles CE 279 et 363 d'une superficie cadastrale de 24 m<sup>2</sup> au total à l'euro symbolique non exigé, non payé à Monsieur David Frappier ou toute personne physique ou morale s'y substituant
- d'approuver la prise en charge par l'acquéreur de l'intégralité des frais inhérents à la cession (notamment les frais de géomètre et notariés)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/06/2020 et de la publication, le 17/06/2020  
Fait à Libourne

17 juin 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



En foi de quoi, en exécution de la délibération, j'ai signé l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

PT → Délivération : Cession des parcelles CE 279 et 363

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_108-DE

Département :  
GIRONDE

Commune :  
LIBOURNE

Section : CE  
Feuille : 000 CE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/05/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

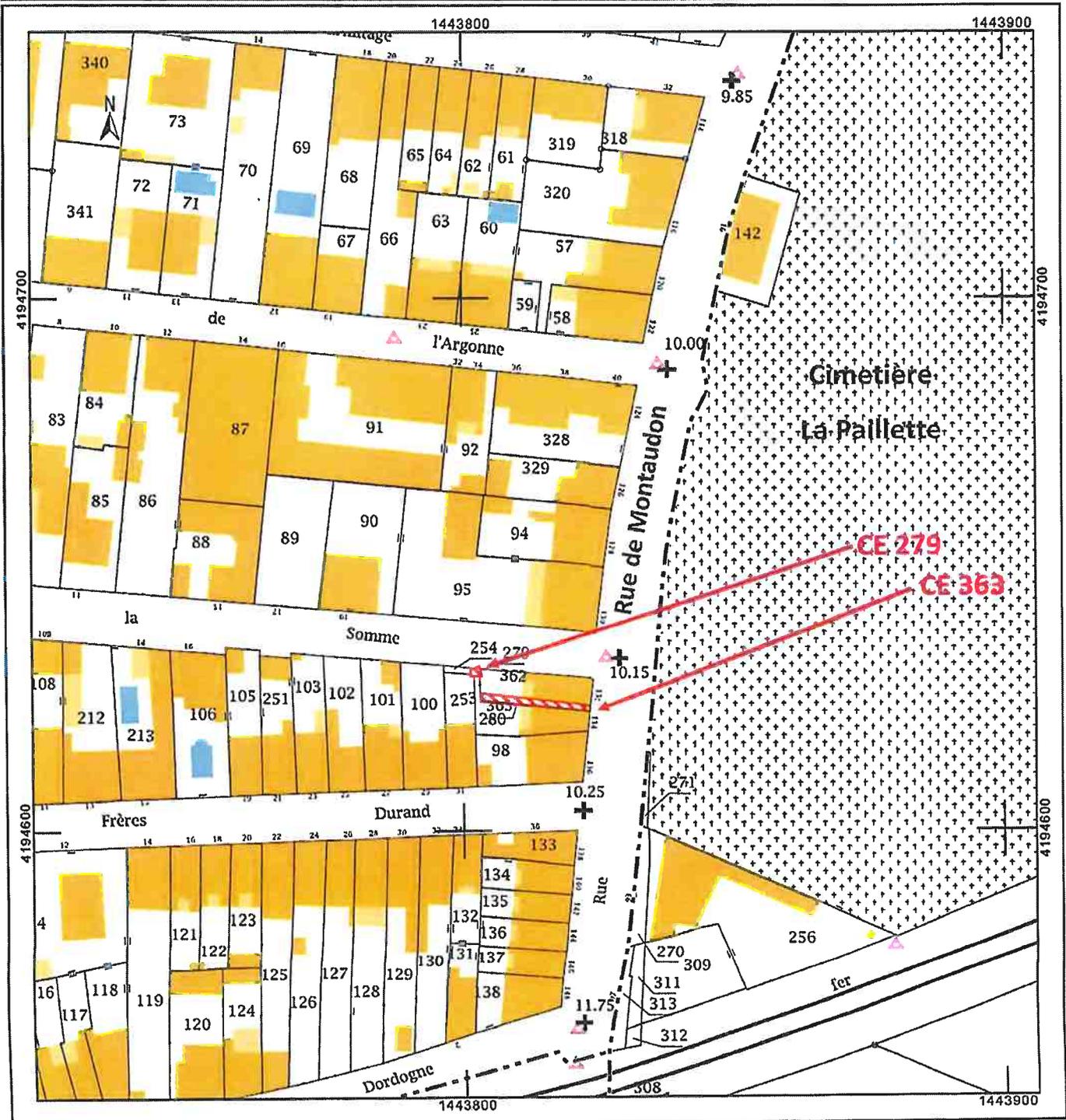
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE  
LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201  
33505  
33505 LIBOURNE  
tél. 05.55.25.44.57 -fax  
plgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_108-DE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE  
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE  
24 Rue François de Sourdis - BP 908 - 6<sup>è</sup> étage  
33060 BORDEAUX CEDEX  
Balf : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone secrétariat : 05 56 90 50 30

BORDEAUX, le 13 Mars 2020

**POUR NOUS JOINDRE :**

Mairie de LIBOURNE

Affaire suivie par : Evelyne THOUARD  
Téléphone : 05.56.90.77.14  
Responsable du service : Laurent KOHLER  
Téléphone : 05.56.90.78.95  
Adjoint du Service : Bruno BENEDETTO  
Téléphone : 05.57.81.69.43

Nos réf : 2020-33227V0418

Vos réf. : Christel LAURIER Dossier de saisine du 10 mars 2020 CE 279 CE 363 Régularisation

Par saisine ci-dessus référencée, vous avez sollicité l'avis du Domaine portant sur la cession:

- en vue de l'alignement, de la parcelle CE 279 d'une superficie de 1 m<sup>2</sup> au propriétaire de la parcelle CE 280;
- en vue de la régularisation de la parcelle CE 363 d'une superficie de 23 m<sup>2</sup>, occupée par le propriétaire de la parcelle CE 280;
- parcelles situées rue de la somme à Libourne

Vous avez précisé que la commune est prête à céder ces parcelles à l'euro symbolique.

Compte tenu du contexte exposé, une valeur forfaitaire symbolique peut être retenue.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde,  
par délégation

Evelyne THOUARD  
Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_108-DE

Je soussigné David Fraffier.

M'engage à acquérir auprès de la ville de Libourne, les parcelles cadastrées CE 279 et 363 d'une superficie de 24m<sup>2</sup> environ, à l'euro symbolique non exigé non payé.

J'ai bien noté que tous les frais inhérents à cette cession (notamment géométrique et frais notariaux) seront intégralement portés à ma charge.

Je m'engage en outre à passer acte public de cette vente à la première demande de Monsieur le Maire de Libourne.

Mon notaire est : Maître Savragy

dont les coordonnées sont :

Philippe Savragy

Notaire

1 Avenue du Maréchal Foch

33500 Libourne

Fait à Saint Germain du Bel Air

le 26 Mai 2020



Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_108-DE

**SÉANCE DU 8 JUIN 2020**

**20-06-109**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**  
**Date de convocation : 02 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:**

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ 225P (EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°1 AU PLU)**

-----  
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont l'ensemble a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_109-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Libourne,

Vu la promesse de cession de la société ATOME en date du 26 février 2020,

Considérant que l'allée des Tourterelles, l'allée des Mésanges et la rue Max Linder sont frappées par l'emplacement réservé n°1 au Plan Local d'Urbanisme pour « Création d'un aménagement à 12 m d'emprise entre la rue Eugène Delacroix et l'allée des Castors avec voie nouvelle et piste cyclable bidirectionnelle » au bénéfice de la commune de Libourne,

Considérant que la société ATOME représentée par Monsieur Perialberto Bortolotti, dans le cadre de la cession de sa propriété cadastrée AZ 225p à la société GIB qui va y réaliser un lotissement a accepté que soit cédée l'emprise de l'emplacement réservé pour 330 m<sup>2</sup> environ (sous réserve du document d'arpentage) à la Ville de Libourne à l'euro symbolique non exigé non payé,

Sous réserve de l'établissement du document d'arpentage,

Considérant la nécessité d'acquérir les biens grevés par des emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AZ 225p sise à l'angle des Allées des Mésanges, des Tourterelles et de la rue Max Linder pour une superficie de 330 m<sup>2</sup> environ (sous réserve du document d'arpentage) à l'euro symbolique non exigé et non payé
- d'accepter que les frais inhérents à cette acquisition soient à la charge de la commune de Libourne
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié y afférent

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

17 juin 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON

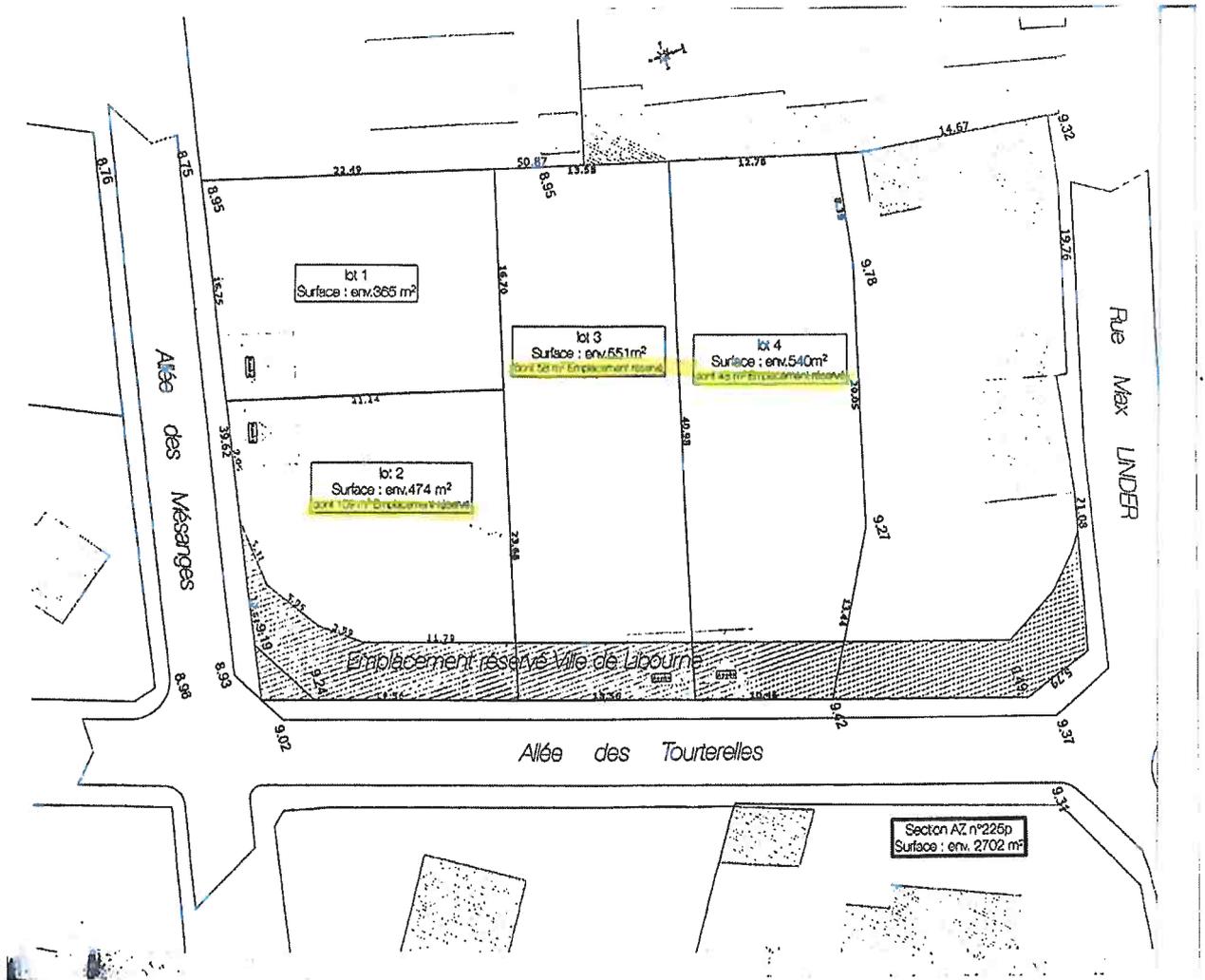


Expédition conforme

Philippe BUISSON, Maire

de Libourne

PJ → Délibération : Acquisition de la parcelle AZ  
n°1 au PLU



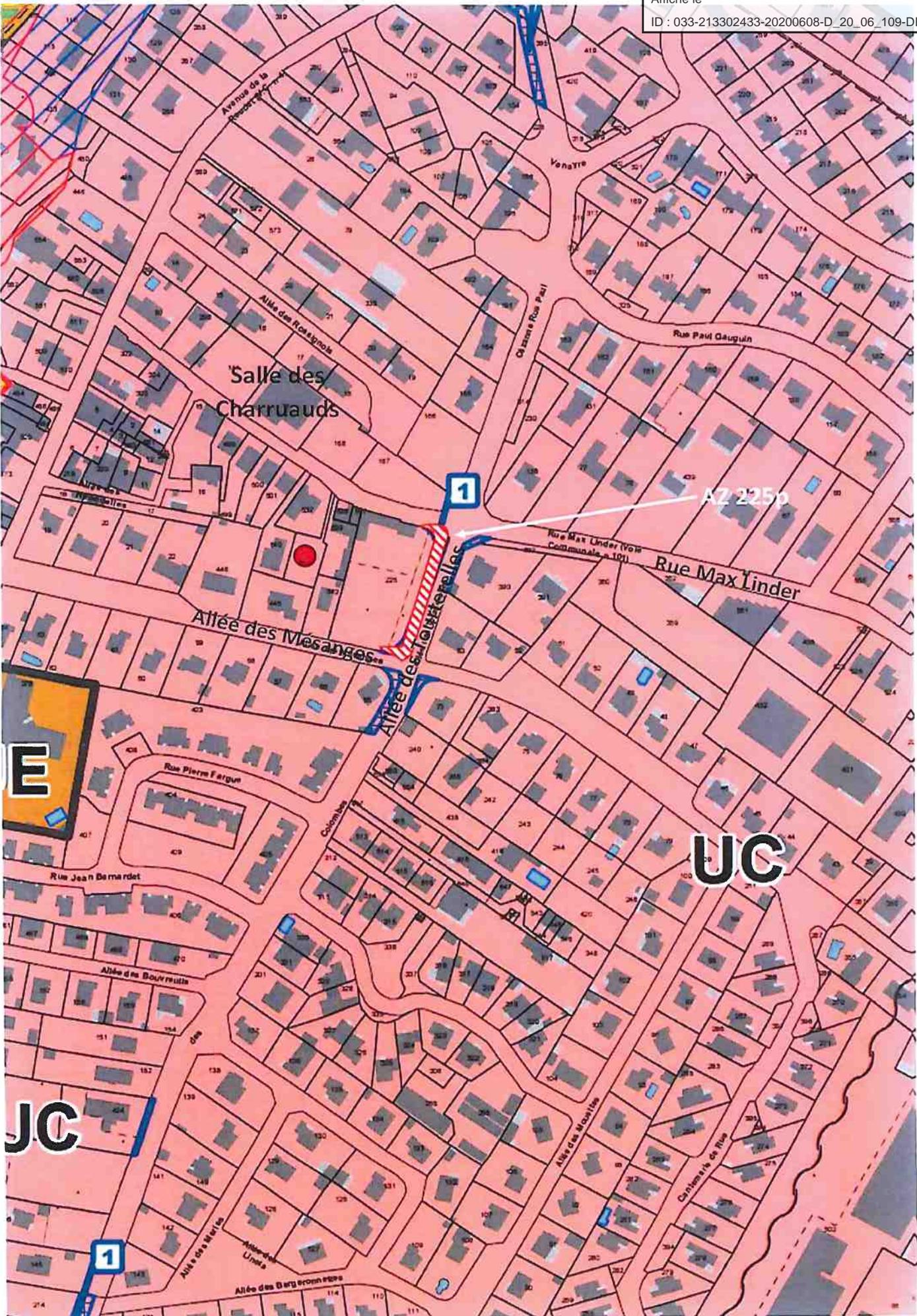
Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_109-DE



Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_109-DE

**PROMESSE DE CESSION**

le 26/02/2020

Je soussigné

**BORTOLOTTI Pieralberto**

Portable : 06 60 42 53 12

GERANT de  
**A.TO.ME**

250, rue de Bègles - 33800 BORDEAUX

Port. 06 60 42 53 12 - Fax 05 57 24 86 30

SARL au Capital de 200 000 €

Siret 490 820 545 00013

M'engage à céder une partie de ma propriété cadastrée AZ 225, située 39 rue Max Linder à Libourne d'une superficie de <sup>n</sup> m<sup>2</sup>, correspondant à l'emprise de l'emplacement réservé n°1 au PLU au profit de la commune de Libourne à l'euro symbolique. (BAND E Cyclable)

Sachant que les frais notariés inhérents à cette cession seront à la charge de la commune de Libourne, ainsi que les  
Frais de geometrie (CERCEAU), FRAIS ANNEXES.

Je m'engage en outre à passer note public de cette vente à la première demande de Monsieur le Maire de Libourne.

Mon notaire est : M<sup>re</sup> IMIGO SANCHEZ ORTIZ

Maître Clerc EMILIE BOYER 05 57 51 61 18

dont les coordonnées sont : 119 rue du G<sup>d</sup> de GAULLE  
33500 LIBOURNE

Fait à Libourne, le 26/02/20

**A.TO.ME**

250, rue de Bègles - 33800 BORDEAUX

Port. 06 60 42 53 12 - Fax 05 57 24 86 30

SARL au Capital de 200 000 €

Siret 490 820 545 00013

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_109-DE

PJ → Délivrance : Incorporation de la voie et des rés  
Daumayne

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_107-DE

Département :  
GIRONDE

Commune :  
LIBOURNE

Section : BS  
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 26/05/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

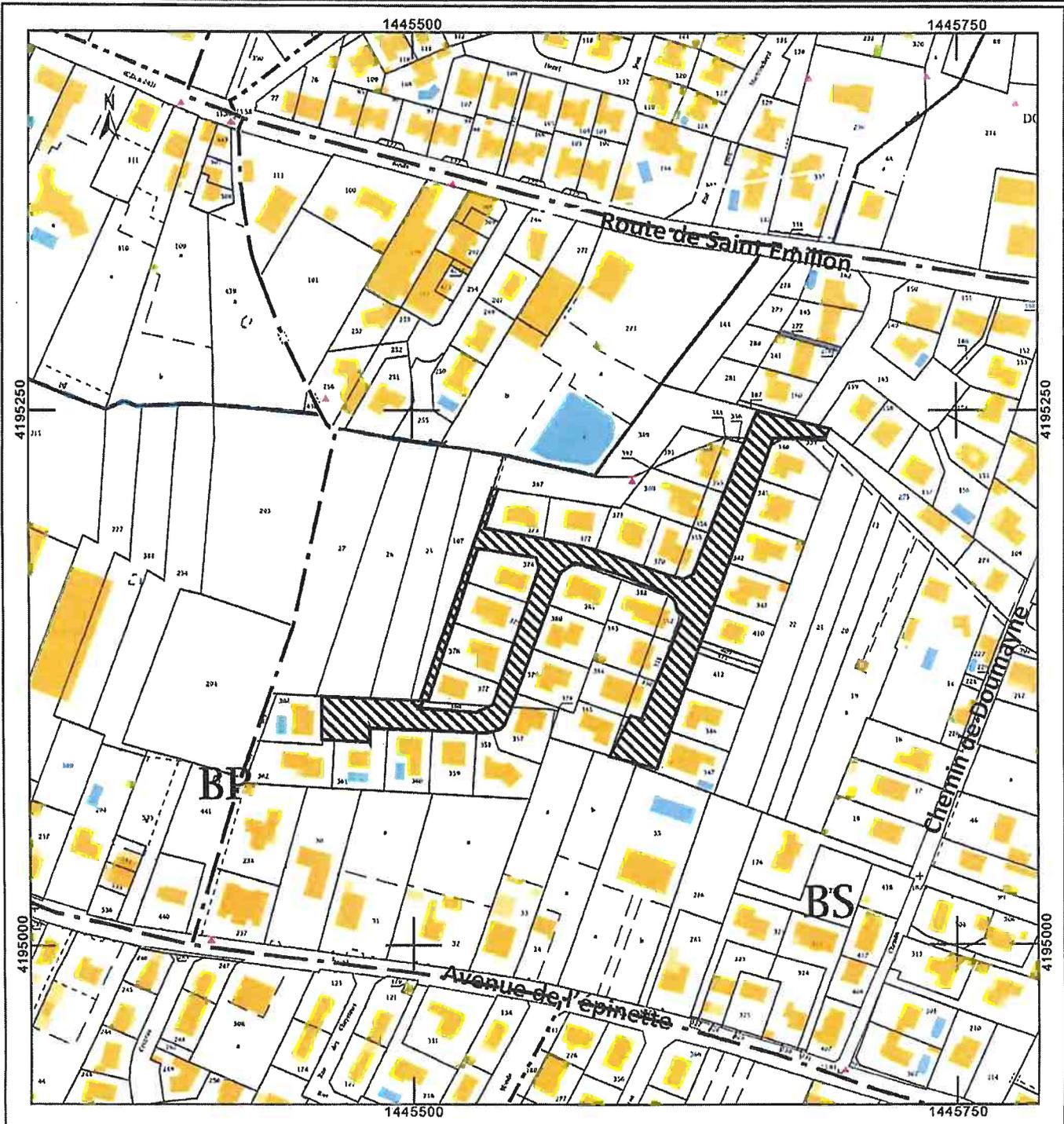
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE  
LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201  
33505  
33505 LIBOURNE  
tél. 05.55.25.44.57 -fax  
ptgc.330.bordeaux@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_107-DE

Libourne, lundi 14 octobre 2019

## ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT « PARC DOUMAYNE »

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 10 2019

---

### RÉSOLUTIONS

Le lundi 14 octobre 2019 les membres de l'ASL Parc Doumayne se sont réunis en assemblée générale dans la salle municipale du Verdet à Libourne pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Vote pour la rétrocession des parcelles appartenant à l'ASL à la mairie de Libourne.

Il est tenu une feuille de présence qui sera annexée aux présentes.

#### • **Introduction :**

En préambule, M. DUBOST, président de l'ASL, présente la situation de l'association vis à vis de la mairie et les actions menées afin d'intégrer les parcelles des espaces communs au domaine public. Monsieur le Maire de Libourne, en visite sur le lotissement à l'occasion de la fête des voisins 2017, avait donné son accord pour cette intégration ; et l'a confirmée suite à la demande formulée par mail auprès de ses services le 28/03/18. Le service urbanisme, représenté par Mme DESTAND, nous a ensuite indiqué qu'une AG de l'association devait avoir lieu pour permettre cette intégration. Tel est le but de cette réunion en assemblée générale.

#### **1. Rétrocession des parcelles appartenant à l'ASL à la mairie de Libourne**

A la question : « Etes vous favorables à l'intégration des parcelles des espaces communs du lotissement Le Parc Doumayne au domaine public (rétrocession gratuite desdites parcelles à la mairie de Libourne) ? »

La réponse est « oui » à la majorité absolue des membres présents et de leurs représentants.

Le Directeur

Julien DUBOST

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_107-DE

Libourne, lundi 14/10/2019

**ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT « PARC DOUMAYNE »**

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 octobre 2019

## Feuille de PRESENCE

N° LOT	NOM / PRENOM	PRESENT (P) ABSENT (A)	EMARGEMENT
1	COUDRE	P	
2	JOUGOU	P	
3	PIERRE - KAMARDINE	P	
4	BARAKA	P	
5	BOQUET	P	
6	DECONDE	P	
7	VILET	P	
8	FAUVET	Procurator	
9	MICHAUX	P	
10	PINTO	Procurator	
11	BORDENAVE	P	
12	MAGNAUDEUX	P	
13	HUDO - GAUDILLERE	P	
14	LECLERC-LEPREUX	P	
15	QUERON	P	
16	LOUIS	P	
17	DUBOST - LORENZON	P	
18	AVIGNON - LOURDAIN	P	
19	BENJAOUANE	P	
20	BOSCHET-BOULVAIS	P	
21	LACOSTE	A	
22	BOUHADI	P	
23	K'HERVE-LESNIER	P	

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le

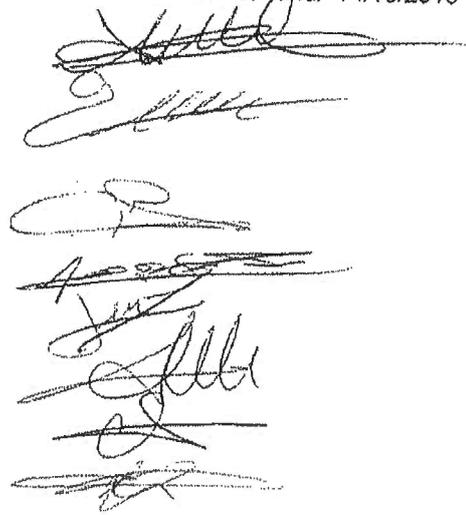


ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_107-DE

Libourne, lundi 14/10/2019

24	BRISSET-CHAUMET
25	GRAND
26	ZAGHLAL
27	GABORIT
28	COUDERC
29	GREIL
30	GIRARDET
31	DELLIL
32	GHAZILI

P  
P  
A  
P  
P  
Oui  
K  
P  
P

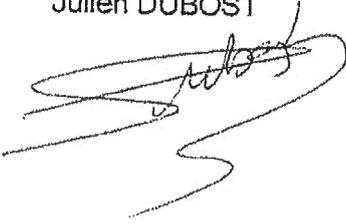


Total convoqués : 32

Total présents : 30 (dont 2 représentés par procuration)

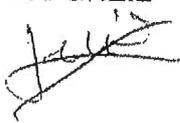
Le Directeur

Julien DUBOST



Le Trésorier

Yves GREIL



La Secrétaire

Christine HUDO



Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D\_20\_06\_107-DE